

## Arrêté n° 25-149 ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

*Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,  
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,  
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,  
Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,*

*Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### **Article 1 : Création**

Le conseil de perfectionnement de la mention 1<sup>er</sup> degré Professeurs des écoles – DIU - rattachée à la composante INSPé est créé pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 24 membres.

#### **Représentants pédagogiques**

- MARCHIANO Fanny, directrice adjointe en charge de la formation responsable de la mention 1<sup>er</sup> degré
- TOCQUER-SALAUN Maëla, directrice des études (CYU – Saint Germain)
- VERNADET Nicolas, directeur des études (CYU – Cergy)
- SPACH Michel, directeur des études (CYU – Antony)
- HJIBE Rachida, directeur des études (CYU – Gennevilliers)
- BERTRAND Sandrine, directeur des études (Paris Saclay)
- CRESPO Patrick, responsable du parcours MEEF1<sup>er</sup> degré (UPN)

#### **Représentants du milieu professionnel**

- ABITBOL Myriam, conseillère technique académique en charge du premier degré
- LOMBARD-BRIOULT Raphaëlle, directrice de l'EAFc
- CIRET Caroline, directrice adjointe de l'EAFc 1<sup>er</sup> degré
- SANCHEZ Véronique, A-DASEN 78
- JAVOY Eric, A-DASEN 91
- NEIL Emmanuel, A-DASEN 92
- KULIK Jean-Baptiste, A-DASEN 95

## Représentants étudiants

- LE NOAN Solène, DIU CYU Saint Germain
- LEBRETON Matilde, DIU CYU Hirsch
- LEPARMENTIER Sophie, DIU CYU Antony
- BIDAUT BLANCHON Audrey, DIU CYU Gennevilliers
- JOUNY Isabelle, DIU Evry UPSaclay
- LELEU Jérémy, DIU UPN

## Représentants administratifs

- AFFOUMANI Ange Jessica, chargée CPER Mentions 1, 2, EE et PIF
- PICANDET Sylvie, responsable scolarité pilotage INSPE
- SALVAT Jean-Baptiste, adjoint responsable scolarité pilotage INSPE
- RIDOLFI Mélanie, assistante mention 1<sup>er</sup> degré

Le conseil élit en son sein un président.

### **Article 3 : Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

### **Article 5 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 26 mai 2025

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', with a stylized flourish at the end.

Transmis au rectorat le : 2 juin 2025

Publié le : 2 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.